

## CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

### DELIBERATION n° 2020/06/23-09-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2020, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les Statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**Vu** l'avis favorable de la Commission de la Formation et la Vie Universitaire en date du 18 juin 2020,

**Considérant** que la crise sanitaire liée au COVID-19 a conduit à l'annulation d'enseignements de certains diplômes d'établissement, sans qu'ils puissent être remplacés par des cours à distance et sans pouvoir être reportés,

### DECIDE :

#### **OBJET : Réinscriptions soumises à conditions particulières dans les diplômes d'établissement pour l'année universitaire 2020/2021**

Le Conseil d'administration approuve les conditions particulières de réinscription dans les diplômes d'établissement concernés telles qu'annexées à la présente délibération, et notamment les points suivants :

- La possibilité de réinscription sans frais sur l'année universitaire 2020-2021 aux usagers qui avaient réglé la totalité de leurs droits d'inscription pour l'année universitaire 2019-2020 ;

- La possibilité de réinscription sur l'année universitaire 2020-2021 avec paiement des droits d'inscription restants à payer aux usagers qui n'avaient réglé en 2019-2020 qu'une partie de leurs droits d'inscription (paiement du solde) ;

- La possibilité de remboursement au prorata des enseignements suivis en 2019-2020 pour les usagers empêchés de suivre en 2020-2021 la formation, notamment dans les cas suivants : usagers français reparti dans sa région d'origine hors académie d'Aix Marseille, usager étranger reparti dans son pays d'origine ou usager ayant trouvé un emploi.

#### **Cette délibération est adoptée à l'unanimité**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 24 juin 2020

  
**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université